



Séjours de vacances enfants et adolescents en France et à l'Etranger

Les diplômes d'encadrement en accueils collectifs de mineurs (ACM)

Le B.A.F.A. : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

C'est le diplôme requis pour les animateurs et animatrices.

Il se compose de deux stages théoriques organisés par des organismes de formation agréés et d'un stage pratique exercé sur le terrain auprès des enfants et supervisé par le directeur du séjour.

Le B.A.F.D. : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

C'est le diplôme requis pour les directeurs de séjours de vacances et leurs adjoints pédagogiques.

Il se compose de deux stages théoriques organisés par des organismes de formation agréés et de deux stages pratiques exercés sur le terrain. Un bilan de formation doit être rédigé pour valider la formation.

Les autres diplômes

L'encadrement de nombreuses activités nécessite des certifications spécifiques : les équipes font alors appel à des Brevets d'Etat qui sont, soit intégrés durant tout le séjour à l'équipe pédagogique, soit utilisés ponctuellement en tant que prestataires d'activités.

P.S.C.1 : Prévention et Secours Civiques de niveau 1

Cette attestation remplace depuis le 1er août 2007 l'A.F.P.S. (Attestation de Formation aux Premiers Secours) et de nombreux animateurs et animatrices en sont titulaires pour savoir faire face à une situation d'urgence. Elle est en outre obligatoire pour la personne qui est en charge du suivi de la santé des jeunes pendant le séjour (souvent dénommé « Assistant sanitaire »).